



Procès-verbal

Conseil d'établissement

Assemblée Extraordinaire du Conseil d'établissement de l'École primaire du Saint-Esprit

Mardi, 14 Novembre 2022 – 19 :00

Au local de Musique

x	Suzy Bellini, directrice	x	Viviane Boulay, service de garde
x	Jean-François Hallée, parent, président	x	Axel Royer-Gagné, parent, vice-président
X	Julie Vallée, parent, secrétaire	x	Brigitte Aubé, enseignante
x	Alessandro Telonio, parent, Délégué comité de parents		
x	Francine Perron, parent	X	Annie Léveillé, personnel
X	Anny Vaillancourt, parent,		Josiane Vachon, enseignante
X	Anne-Josée Doyon parent,	X	Barbara Veselinovic, psychoéducatrice

Points à l'ordre du jour		Votes	Suivis
1	Procédure statuaire		
1.1	Mot de Bienvenue		
1.2	Mot de la direction		
1.3	Prise de présence et vérification du quorum		

	Vérifié par Jean-François.		
1.4	Adoption de l'ordre du jour Proposé par Viviane, secondé par Brigitte		
1.5	Adoption du procès-verbal du 26 sept 2022 Proposé par Alessandro, secondé par Anne-Josée.		
1.6	Suivi au procès-verbal		
1.7	Parole au représentant du comité de parent Julie V. vérifie si son nom a été donné au Comité de Parents en tant que substitut.		
2.	Question du public		
2.1	Visite d'un parent à la rencontre Geneviève : Demande pour modifier le code de vie. 100% en accord avec promouvoir les saines habitudes de vie. Il y a d'autres collations santé. Pour qu'une collation soit nutritive doit avoir des glucides et des protéines. Apporte des idées de bonnes collations. Explique que les nouvelles règles gouvernementales maintenant maintiennent que les élèves qui ont des allergies doivent s'adapter au milieu, au lieu que le milieu s'adapte à eux. L'école devrait faire la promotion des collations santé, les parents devraient avoir le droit de choisir ce que leurs enfants mangent comme collations à l'école. Une feuille est remise avec des idées de collations. Jean-François : Le code de vie a déjà été approuvé pour cette année, il sera revu pour l'an prochain. Ce point vaut la peine d'être discuté, pour entendre les parents et l'équipe école.		
3.	Pour Adoption		
3.1	Règles de régie interne (Président) Suzie demande de rectifier le nombre d'enseignants à 2. Julie demande qu'on donne les tâches suivantes au président qui les fait déjà cette année : <ul style="list-style-type: none"> - envoyer les avis de convocation pour les réunions du conseil d'établissement ; - transmettre, s'il y a lieu, les documents de travail des réunions aux membres ; Les règles de régie interne sont adoptées à l'unanimité.	Unanimité	

4.	Pour approbation		
4.1	<p>Locations des locaux de l'école (Directrice)</p> <p>Certains groupes aimeraient recommencer à faire la location du gymnase. Cela apparaît comme revenu pour l'école. (Ex : Les camps de jour pour l'été est environ 2000\$).</p> <p>Axel : Les locaux sont publiques, promotion de l'activité physique.</p> <p>Francine : Sous le choc. Ce serait intéressant pour les parents.</p> <p>Brigitte : Ce n'est seulement qu'à cause de la COVID que les locations avaient arrêté.</p> <p>Suzy : Il y a un encadrement à gérer, mais d'accord à 100% pour soutenir la communauté. Les activités sportives passent par la ville. Quelqu'un devra chapeauter les événements.</p> <p>Julie : Propose de trouver nous-mêmes nos locataires.</p> <p>Suzy : Propose que le CÉ approuve les locations à côté des locations de la ville.</p> <p>Jean-François : Dans l'optique qu'on valorise les valeurs de l'école et que le travail ajouté au personnel est gérable, il est d'accord.</p> <p>Approbation à l'unanimité.</p>	Unanimité	
4.2	<p>Sorties éducatives (Directrice)</p> <p>Tableau présenté par Annie, dans toute cette liste, tout est remboursé par la fondation ou le budget école, ou culture à l'école, il n'y a pas de frais pour les parents.</p> <p>L'approbation est pour les activités pour Septembre, Octobre, Novembre et Décembre, et le fait que l'élève sorte de l'école.</p> <p>Jean-François veut limiter les approbations par courriel.</p> <p>Suzy veut rajouter <u>toutes les activités dans un rayon de 5km autour de l'école</u>. Les parents seront prévenus, mais le CÉ n'aura pas besoin d'approuver.</p> <p>Alessandro propose qu'on observe le genre d'activités approuvées.</p> <p>Julie propose que les activités du service de garder soient approuvées. Viviane n'a pas le droit de faire les activités sans les faire approuver.</p>	Unanimité	

	<p>Brigitte explique les sorties plus flexibles pour les enseignants.</p> <p>Suzy rajoute que les sorties du périmètre de l'école doit être discuté au CÉ.</p> <p>Proposition approuvée à l'unanimité: Les sorties de 5km du périmètre de l'école sans sortie de fonds, par le personnel de l'école avec les élèves, après approbation de Suzy.</p>		
5.	Pour consultation		
5.1	<p>Montant "aide aux parents" (Directrice)</p> <p>2 500\$ pour les parents, conférencier ou services. Dans le passé, le montant avait été ajouté au budget de l'école pour le soutien direct aux élèves.</p> <p>Alessandro explique que les conférenciers sont aussi payés par le comité de parents et c'est ouvert à tous les parents.</p> <p>Axel demande quel est le but de cette consultation. C'est dans le but de l'aide aux parents.</p> <p>Barbara propose l'idée du Webinaire. Alessandro pourra apporter les suggestions au comité de parents.</p> <p>Suzy explique le but du montant de l'aide aux parents, qui est pour la pré-maternelle et maternelle, en prévention.</p> <p>Le montant sera donné au budget de professionnels de l'école. Tout le monde est d'accord.</p>		
6.	Pour information		
6.1	<p>Budget 2022-2023 (Directrice)</p> <p>Tous les montants sont dirigés vers le soutien aux élèves.</p> <p>Le point du « plastifieur » est mis sur table (2500\$). Il y a une discussion intéressante sur l'éco-responsabilité. Les enseignants seront consultés.</p> <p>Alessandro demandera ce que les autres écoles font à ce sujet.</p>		
6.2	<p>Mouvement de personnels pénurie de main d'œuvre (Directrice)</p> <p>Un prof de 6^e a dû être remplacé. L'enseignante de musique a été placée dans ce poste. Une autre personne a été engagée pour remplacer en musique.</p> <p>T.E.S. en congé de maladie. Francine palie en classe maturation.</p> <p>Viviane est aussi là pour palier, Lucie et Josée pour les suppléances d'urgence.</p> <p>Le personnel en soutien aux élèves ne sera pas retiré pour remplacer.</p>		
6.3	Sondage aux élèves pour le projet éducatif (Directrice)		

	Les parents seront sollicités par sondage ou « focus group » pour le projet éducatif. Le projet est dû en décembre 2023.		
6.4	Présentation des états financiers de la Fondation (Présidente fondation) 6243.84\$ de revenus 73.65\$ Frais bancaires Bienfaisance et sorties 911.00\$ Total 57 165.45\$ Augmentation de 5 260\$		
6.5	Signature du document de dénonciation d'intérêt (Président)		
7.	Mot de la présidence		
7.1	Retour formation en ligne obligatoire (Président)		
8.	Dates des prochaines rencontres		
8.1	Déterminer les dates 19 Décembre 2022 à déplacer pour le 23 janvier 2023 3 Avril 2023 à déplacer pour le 11 avril 2023 29 Mai 2023 19 Juin 2023, au cas 30 août 2023		
9.	Levée de l'assemblée Proposée par Anne-Josée, secondée par Brigitte . 21 :03		

Suzy Bellini
Directrice
École St-Esprit



Jean-Francois Hallée
Président du Conseil d'établissement

Jan. Francis Hallie